

Télé MB : réunion décisive ce mercredi



Un conseil d'administration sera suivi
d'une rencontre avec la délégation
syndicale

► Depuis un mois, un accord de principe est sur la table pour libérer un million d'euros en cash et ainsi recapitaliser la chaîne de télévision locale Télé MB en proie à de grandes difficultés financières. La direction générale, la délégation syndicale et les élus politiques de Mons-Borinage se sont mis d'accord pour unir leurs forces et tenter de sortir la chaîne de télévision locale de la tempête dans laquelle elle s'est embourbée.

Depuis cet accord de principe, les échanges se multiplient de manière formelle et informelle. Mais un fait est certain : Télé MB n'est pas encore sauvée ! Rappelons que le déficit structurel révélé par l'audit financier s'élève à

170.000 d'euros, la dette cumulée atteint les 600.000 euros. Et depuis fin décembre, tout le monde s'est accordé pour prendre en charge les dettes du passé. L'avenir, quant à lui, est conditionné à un plan de réinvestissement et de réorganisation.

DES MESURES internes et structurelles doivent encore être réalisées. Et ce sont ces pistes qui doivent sans cesse être remises en question. Des économies doivent être réalisées et pour cela, il faudra raclez les fonds de tiroirs. Selon nos informations, les efforts consentis par la chaîne de télévision locale ne seraient pas encore suffisants pour assurer la pérennisation de son outil. La direction générale devait encore revoir sa copie avant

de présenter son plan, ce mercredi, au conseil d'administration.

Du côté de la délégation syndicale, on reste très prudent. *"Nous nous sommes rencontrés à deux ou trois reprises. Le plan s'affine vis-à-vis des prévisions, de l'inscription comme entreprise en difficultés"*, explique Patrick Salvi du Setca. *"Il n'y a pas que le personnel salarié qui est concerné, il y a aussi les travailleurs freelance. Nous attendons de voir ce qu'ils vont nous présenter. Nous attendons aussi de connaître le projet de chaîne qui sera proposé."*

Ce mercredi, les pistes de solution élaborées devraient être dévoilées d'abord au conseil d'administration, ensuite à la délégation syndicale. Affaire à suivre.

C. Ti.